

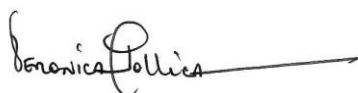
Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2022-810 modifiant le Règlement VL-2013-557 établissant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et de loisir, culture et vie communautaire	12 décembre 2022 1 ^{er} janvier 2023

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 22 décembre 2022.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil